

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 99-0624/PR/MEFPCP approuvant la liste des attributaires des logements de la Cité Cheick Osman ayant remboursé le prix de leur logement.

n° 99-0624/PR/MEFPCP

Ministère
MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Date de publication
9 novembre 1999

Numéro JO
n° 19 du 16/10/1999

Date du numéro
16 octobre 1999

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU: Ea constitution du 15 septembre 1992 : SN Re Re PP re Ne ea encres PAR ren à VU Le décret n°99-0059/PRE du 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement : VU Le décret n°85-109/PRE du 19 novembre 1985 définissant les conditions de ventes des 298 logements de Balbala modifié par le décret n°99-0127/PR/MEFPCP du 14 août 1999 : Sur proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification. Chargé de la Privatisation : Le Conseil des Ministres entendu en sa Séance du 05 octobre 1999.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvée la liste des attributaires de logements de la Cité Cheick Osman qui ont remboursé le prix de leur maison: Le numéro du logement, la date d'affectation, la date du premier et dernier précompte figurent dans le tableau joint en annexe.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.